



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Chomeurs

Question écrite n° 11600

### Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation dramatique des chomeurs. La perte d'un emploi constitue souvent le debut d'un engrenage materiel, mais aussi psychologique difficilement surmontable sans aide : recherches d'emploi infructueuses, decouragement, isolement progressif, « fin de droit » aux ASSEDIC, RMI, perte du logement. Ce parcours est par ailleurs rythmé par les ruptures familiales. La recherche d'un emploi oblige a des deplacements de plus en plus nombreux et lointains. Le prix des transports greve particulierement les maigres revenus des chomeurs. Il est donc urgent de les soutenir et de les aider concretement dans leurs deplacements lies a la recherche d'un emploi. La situation economique et financiere du pays se prete mal a une augmentation des charges de l'Etat. Toutefois, la gratuite ou la reduction du cout des transports participerait a la reduction du chomage frictionnel. Il souhaiterait savoir s'il entend prendre des mesures reduisant le cout du transport pour les chomeurs et faciliter ainsi la quete d'emplois.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les couts de transport occasionnes aux demandeurs d'emplois par leurs recherches d'emploi. L'ANPE dispose chaque annee de moyens budgetaires integres a sa subvention destines a faciliter la mobilite des demandeurs d'emploi, sous la forme de bons de transport gratuit et d'indemnites de recherche d'emploi. Toutefois, l'attribution d'une aide a la mobilite geographique n'est pas un droit : elle constitue une participation forfaitaire aux frais engages par l'usager pour sa recherche d'emploi. La prescription releve, en outre, de la responsabilite du directeur d'agence locale, qui aprecie au cas par cas, prealablement a chaque deplacement, en fonction de la situation particuliere de l'interesse.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ferry Alain](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11600

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** travail, emploi et formation professionnelle

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 1994, page 992

**Réponse publiée le :** 21 mars 1994, page 1433